



FEDERATION DES ENTREPRISES
DU COMMERCE
ET DE LA DISTRIBUTION

Communiqué de presse

Paris, le 30 juin 2011

Les enseignes de la distribution respectent leurs engagements et ré-ouvrent les négociations avec les filières d'élevage, du fait d'une hausse importante des prix de l'alimentation animale

Selon les engagements signés le 3 mai dernier et suite à la publication des indices de prix par le ministère de l'Agriculture la semaine dernière, les enseignes de la distribution ont ré-ouvert les négociations sur les conditions de vente des produits issus des filières bovines et de volaille ainsi qu'une partie de la filière porcine. Les deux indices prévus dans l'accord du 3 mai (prix alimentation animale et ratio prix viande/prix alimentation) ayant franchi les seuils définis, les enseignes de la distribution respectent les termes de l'engagement signé et ouvrent de nouvelles discussions avec leurs fournisseurs. Il convient de noter que la Fédération française des Industriels Charcutiers Traiteurs n'ayant pas signé cet engagement, les négociations concernant ces produits ne peuvent pas se ré-ouvrir.

La FCD tient à rappeler que dans les filières d'élevage, les enseignes n'achètent pas directement aux producteurs mais aux industriels de l'abattage/découpe ou de la transformation. Les discussions se feront donc au cas par cas, en fonction des produits, de la part de l'alimentation animale dans le produit final et des discussions préalables qui doivent aussi avoir lieu entre producteurs et industriels. Les discussions enseignes/fournisseurs prendront aussi nécessairement en compte le pouvoir d'achat des consommateurs, en effet la FCD tient à souligner que toute augmentation forte du prix au détail de la viande implique une diminution quasi-proportionnelle de la consommation de ces produits.

Enfin, la FCD rappelle que l'Autorité de la concurrence doit rendre un avis sur la licéité de cet accord dans les semaines qui viennent. La Fédération sera également attentive à la signature des accords entre filière végétale et animale le 1er juillet prochain, action indispensable à la maîtrise de la volatilité des cours des matières premières et condition de l'application de l'accord du 3 mai.

En ré-ouvrant les négociations, les enseignes de la distribution montrent leur soutien aux filières d'élevage, particulièrement impactées ces derniers mois par les variations de cours de matières premières, mais rappellent également que la lutte pour le pouvoir d'achat de leurs clients reste une de leurs préoccupations majeures.

FCD : La Fédération représente les entreprises du commerce à prédominance alimentaire. Ce secteur compte 635 000 salariés, 1 400 hypermarchés, 5 600 supermarchés, 3 700 maxidiscomptes et 15 500 magasins de proximité, soit environ 26 000 points de vente pour un volume d'affaires de 170 milliards d'euros. Elle intervient notamment dans les domaines de la sécurité alimentaire, le développement durable, les relations économiques (PME, industriels, filières agricoles), les relations avec les partenaires sociaux et sur les sujets liés à l'aménagement du territoire et d'urbanisme commercial.